

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 NOVEMBRE 2015

Nous avons décidé de procéder à la réalisation de la liaison Ribécourt-Noyon RD1032. Ce chantier n'est bien sûr pas remis en cause et le coût prévisionnel des travaux s'élève à 72 M€. Nous avons lors de la Commission Permanente adopté un nouvel avenant au marché de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation de cette liaison afin de réévaluer la rémunération du maître d'œuvre qui est défini à 3 516 000 €. A cet égard, il est malheureux de constater que les collectivités territoriales ne sont jamais en capacité d'évaluer le montant du prix au moment de la passation du marché. Dans le présent exemple, l'ancien Conseil général avait conclu, en août 2008, à 2 304 000 €, puis en avril 2011 avait porté ce chiffre à 2 393 000 €, puis en septembre 2011 à 3 041 000 € et enfin aujourd'hui à 3 516 000 €. Ces augmentations sont en général justifiées par de nouvelles contraintes environnementales, des données géotechniques nouvelles et l'allongement des délais d'exécution.

La présente assemblée avait instauré un dispositif de transport à la demande prévu à titre expérimental pour la période estivale 2013. Son évaluation a été positive puisqu'il a permis d'éviter de faire rouler inutilement des cars sans passagers et par voie de conséquence de générer des économies substantielles. Il a donc été décidé de mettre en place ce service à chaque période de vacances scolaires.

Un protocole partenarial a été conclu entre l'Etat la Région Picardie, l'Agglomération de la Région de Compiègne, les communes de Margny-lès-Compiègne et de Compiègne, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Syndicat Mixte des Transports collectifs de l'Oise, la S.N.C.F. et le Département de l'Oise pour définir un projet d'éco-quartier de la gare de Compiègne. Ce projet a notamment pour objectif de répondre aux besoins de mobilité et d'information des usagers afin de favoriser l'usage du transport collectif. L'Agglomération de la Région de Compiègne avec les communes de Margny -lès Compiègne et de Compiègne a l'intention de restructurer totalement ce quartier.

Une aide départementale à l'accession sociale à la propriété a été votée pour 29 logements collectifs situés à Compiègne.

Une aide départementale à la création de logements locatifs sociaux pour une somme de 291 000 € a été votée cela concerne notamment les communes de Béthisy Saint-Pierre, Creil, Beauvais et Pont –Sainte-Maxence.

Le Président du Conseil départemental a soumis une liste de candidats pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Port fluvial de Longueil-Sainte-Marie. Cinq membres de l'actuelle majorité étaient pressentis pour cette mission. Eric de Valroger qui figurait parmi les cinq a proposé de s'effacer pour laisser sa place à un membre de l'opposition, par souci de transparence et de démocratie. Malheureusement les groupes de l'opposition ne s'étant pas mis d'accord entre eux pour désigner un candidat, le Président du Conseil départemental a maintenu la candidature d'Eric de Valroger.

Il a été décidé de cofinancer avec l'Etat un dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes en engageant des travailleurs sociaux dans les gendarmeries de Clermont, Senlis, Compiègne et Méru. Ces travailleurs sociaux ont pour principales missions d'aider les victimes dans leurs démarches. *Monsieur VILLEMANN (PS) est intervenu pour regretter que le même dispositif ne soit pas mis en place dans les zones polices. Eric de Valroger lui a fait remarquer qu'il existait déjà dans ces zones, grâce au soutien de certaines intercommunalités et de certaines villes, comme par exemple à Compiègne. Il a ajouté que la mise en œuvre de ces actions répondait aux carences du Gouvernement et notamment à l'insuffisance de moyens mis à la disposition de la Police et de la Gendarmerie.*

Le Conseil départemental va dépenser en 2015, au titre du R.S.A., 101 M€, ce qui constitue une hausse non négligeable. Compte tenu des enjeux et du coût de cette mesure, il nous est apparu nécessaire de lutter plus efficacement contre la fraude au R.S.A. C'est ainsi qu'il a été décidé de créer une cellule anti-fraude composée de trois agents (il ne s'agit pas de recrutement mais d'un redéploiement). Parallèlement, un système de sanction a été mis en place sous la forme d'amendes administratives (cette possibilité est bien entendu prévue par la loi). En cas de fausse déclaration ou d'oubli délibéré de déclaration de revenus, le Conseil départemental pourra désormais établir une amende allant de 105,66 euros à 12 680 euros en cas de récidive.

Outre la possibilité d'établir des amendes, cette feuille de route permettra d'améliorer la prévention de la fraude au moment de l'instruction de la demande en informant mieux les demandeurs des risques encourus ; de vérifier l'inscription des bénéficiaires à Pôle emploi, c'est-à-dire de s'assurer que l'allocataire est bien dans une démarche de retour à l'emploi; de renforcer les moyens de contrôle du Département en réalisant, via la cellule anti-fraude, des investigations à partir de recoupements de fichiers et des signalements.

Dans le cadre d'un contrôle de la cellule anti-fraude, l'allocataire disposera de 30 jours pour lui communiquer les justificatifs demandés. Si passé ce délai de 30 jours, l'allocataire ne s'est pas acquitté de cette obligation, son allocation sera suspendue jusqu'à ce que le dossier soit complet.

L'opposition (PS-PC) a vivement critiqué ces mesures considérant que c'était davantage un dispositif « anti pauvre » plutôt « qu'anti fraudeur ». Elle a, en outre, fait observer que les Caisses d'Allocations Familiales étaient habilitées pour procéder à ces contrôles. Nous avons répondu qu'il nous paraissait logique que ce soit les payeurs qui assurent le contrôle de l'utilisation de l'argent public qu'ils gèrent.

Commentaire d'Eric de Valroger : le nombre de fraudeurs dans le bilan actuel de la fraude est de 192, soit d'environ 0,4% des allocataires. Ce taux est à comparer à celui des comportements déviants qu'on observe dans de multiples domaines (criminalité, sécurité routière), qui est souvent de plus de 2%. La nature humaine étant ce qu'elle est, on peut donc supposer que la fraude réelle au R.S.A est hélas bien plus forte que ces 0,4%. Lutter contre la fraude n'est pas qu'une question d'argent public. C'est avant tout une question d'équité.

Des dotations ont été votées, conformément à la loi, en faveur des collèges privés. (Quelques exemples : Collège Jean Paul II à Compiègne : 156 200 €, collège Sévigné à Compiègne : 47 400 €, collège Notre-Dame à Noyon : 33 600 €).

Des subventions ont été accordées à certains établissements scolaires au titre du travail d'histoire et de mémoire. Il s'agit d'aider les établissements à entreprendre des voyages avec leurs élèves sur différents sites emblématiques du premier grand conflit mondial (Verdun, cimetière militaire, musée de la Grande guerre, Clairière de l'Armistice, Musée de la Shoah, Mémorial Camp de Drancy, Mémorial de Royallieu).

Subventions attribuées au Canton de COMPIEGNE 1

ATTICHY : 3 740 € attribués pour l'aménagement de voirie dans diverses rues de la commune

Associations :

LES EDITIONS DU TROTTEUR AILE : 1 000 € accordés pour la publication d'un ouvrage de François Beauvy intitulé « Le siècle de Pierrefonds 1832-1914 »

MAESTRIA TWIRLING CLUB DE COMPIEGNE : 63 € pour la participation aux championnats de France

Collèges

Collège Ferdinand Bac : 3 500 € accordés dans le cadre du contrat départemental de développement culturel

Collège Gaëtan Denain : 5 500 € accordés dans le cadre du contrat départemental de développement culturel

Collège Jacques Monod :

- **5 438 €** accordés dans le cadre du contrat départemental de développement culturel
- **161.86 €** accordés pour la participation des élèves aux différentes actions du travail d'histoire et de mémoire
- **166 €** pour le déplacement dans le cadre du programme jeunes éco-citoyens

Collège Sévigné : 5 500 € accordés dans le cadre du contrat départemental de développement culturel

Collège Claude Debussy : 5 161 € accordés dans le cadre du contrat départemental de développement culturel

Autre

Une aide aux particuliers dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique



Danielle CARLIER



Eric de VALROGER